Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261103-2026_10_12-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire. Date de convocation du conseil municipal: 23/09/2026.

Etaient présents : Florence DROUIN, Valérie FECAMP, François RIO, Véronique LOUAZEL, Fabrice GERARD, Vincent MUSSARD, Maud DUCHENE, Aurélien BRARD, Vincent MELLET, Freddy SORAIS, Kévin BOUCHARD (arrivé à 20h02), Johnny LAPAIX.
Etaient absents excusés : Isabelle ROUYER, (pouvoir à F. DROUIN)
Etaient absents : Sabrina MIGNOT, Sarah REVAUD.
M. François RIO a été élu secrétaire.
Quorum réuni

N° 2026-10-12
TARIFS REGIE COMMUNALE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 2021.04.10 du 17 mai 2021 regroupant les régies communales,

Il est proposé de fixer un tarif pour l'organisation des conférences et concerts. Ce tarif serait compris entre 5€ et 10€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Décide de fixer un tarif compris entre 5€ et 10€ pour l'organisation des conférences et concerts.

1 CONTRE
12 POUR

Pour extrait conforme,

La Maire,

MAIRIE DE TEILLAY 35 - ILLE et VILAINE

Florence DROUIN.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261103-2026_10_12-DE